

COMMUNE DE CHARNY ORÉE DE PUISAYE

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION



Lettre d'information n°2 Covid-19

Charny Orée de Puisaye, mercredi 13 mai 2020,

Madame, Monsieur,

La période de déconfinement progressif qui a débuté le 11 mai 2020 permet la reprise de certaines activités et la réouverture de lieux publics définies par l'État et dans le respect de conditions sanitaires strictes. La commune de Charny Orée de Puisaye œuvre à l'organisation de la réouverture de ses services à la population en suivant à la lettre les protocoles sanitaires édictés par nos autorités de tutelle. Cette deuxième lettre d'information dresse l'état des lieux à ce jour des services de la commune de Charny Orée de Puisaye dans le cadre du déconfinement progressif.

MAIRIES

La mairie principale de Charny et les mairies annexes rouvriront au public aux jours et horaires habituels à compter de la semaine du 18 mai 2020. Chaque bureau d'accueil est équipé d'une plaque de protection transparente. Le port du masque est obligatoire pour le public. Du gel hydro-alcoolique est à disposition des usagers.

AGENCES POSTALES

Les agences postales communales, également équipées d'une plaque de protection transparente, rouvrent au public aux horaires habituels comme suit :

- A compter du lundi 18 mai 2020, à Grandchamp, Chevillon, Saint-Martin-sur-Ouanne,
- A compter du lundi 25 mai 2020, à Villefranche.

Le port du masque est obligatoire pour le public. Du gel hydro-alcoolique est à disposition des usagers.

Le bureau de poste de Charny est ouvert : lundi 10 à 12 heures et de 13 h 45 à 16 h 30 ; mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 heures et 13 h 45 à 16 h 30 ; mercredi et samedi de 9 à 12 heures.

MAISON FRANCE SERVICES

Un accueil téléphonique est assuré aux horaires d'ouverture habituels de la Maison France Service (du lundi au vendredi : de 8 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30). L'accueil physique des administrés se fait uniquement sur rendez-vous et individuellement dans un bureau équipé d'une plaque de protection transparente. Téléphone : 03.86.80.54.09 ; email : rsp@ccop.fr

Le port du masque est obligatoire pour le public. Du gel hydro-alcoolique est à disposition des usagers.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de Charny Orée de Puisaye ne rouvre pas au public selon les modalités

antérieures à la crise sanitaire. Néanmoins, et pour assurer la continuité de ses missions de service public (notamment de mise à disposition de documents tout en préservant la santé de ses usagers et du personnel), un service de lecture à emporter est mis en place depuis le 14 mai 2020. Il s'agit d'un système de prêts et retours de documents uniquement sur réservation et sur rendez-vous individuel.

Le lecteur :

- Choisit parmi l'ensemble des documents disponibles sur le catalogue en ligne ou directement par email et par téléphone ;
- Réserve les documents directement par email et téléphone ;
- Récupère les documents en toute sécurité dans un espace dédié au retrait au sein de la bibliothèque, uniquement sur rendez-vous, à des créneaux horaires qui leur seront proposés ;
- Dépose les retours dans un autre espace spécifiquement prévu.

Les lecteurs pourront emprunter, 3 livres, 2 revues, 2 CD pour une durée de 3 semaines. Mais il sera possible d'augmenter le nombre d'emprunts et de prolonger la durée de prêt sur simple demande par mail ou par téléphone. Tous les documents rendus ou empruntés seront nettoyés et isolés selon les recommandations sanitaires. La bibliothèque sera limitée à une entrée. Le port du masque est recommandé et du gel hydro-alcoolique est mis à disposition du public.

Les usagers peuvent contacter la bibliothèque par téléphone au 03.86.91.82.48 les mardi et vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30 ; les mercredi et jeudi de 9 h 30 à 12 heures et de 13 à 18 heures ; le samedi de 9 h 30 à 12 heures et de 13 à 17 heures ; par email :

biblio.charny@orange.fr

URBANISME

L'accueil physique des administrés pour les dossiers d'urbanisme se fait uniquement sur rendez-vous. Le service urbanisme est joignable par téléphone au 03.86.63.71.34 (tapez 4) et par email : urbanisme@ccop.fr

SERVICE SCOLAIRE

L'accueil physique des administrés pour les dossiers d'inscriptions scolaires, la restauration scolaire et la garderie périscolaire se fait uniquement sur rendez-vous. Le service scolaire assure un accueil téléphonique au 03.86.63.71.34 (tapez 2) du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et est également joignable par email : scolaire@ccop.fr

ÉQUIPEMENTS ET AUTRES SERVICES PUBLICS

Sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- La salle polyvalente, salles des fêtes et salles de réunion de la commune de Charny Orée de Puisaye,
- Les équipements sportifs couverts,
- Les parcs et jardins publics.

Sont ouverts :

- Les équipements sportifs extérieurs pour les sports individuels uniquement et dans le respect des règles de distanciation physique (de 5 mètres pour une activité à moyenne intensité et de 10 mètres pour une activité à haute intensité) et de la limitation de 10 personnes,
- Les chemins de randonnée,
- Les cimetières,
- La crèche,
- Le centre de loisirs,
- La déchetterie (horaires aménagés : du lundi au samedi de 9 à 12 heures).

RÉUNIONS, RASSEMBLEMENTS, CÉRÉMONIES

Sont interdits jusqu'à nouvel ordre :

- Les réunions et rassemblements de plus de 10 personnes,

- Les mariages sauf urgence,
- Les cérémonies funéraires réunissant plus de 20 personnes.

Sont autorisés :

- Les réunions et rassemblements jusqu'à 10 personnes,
- Les cérémonies funéraires réunissant jusqu'à 20 personnes.

PONT DE L'ASCENSION

En raison de l'Ascension, tous les services de la commune ainsi que les écoles seront fermés jeudi 21 et vendredi 22 mai 2020.

ÉCOLES

Toutes les écoles maternelles et élémentaires du territoire de Charny Orée de Puisaye (Charny, Villefranche, Grandchamp, Perreux et Saint-Martin-sur-Ouanne) ont rouvert le jeudi 14 mai 2020. La reprise de l'école pour les élèves se fait sur la base du volontariat.

Un recensement des effectifs auprès des familles a été effectué en amont de la reprise. Avec les effectifs restreints (52 enfants à Charny, 28 à Villefranche, 11 à Saint-Martin, 6 à Perreux, 5 à Grandchamp) ont permis d'organiser l'aménagement des écoles, des restaurants scolaires et des garderies périscolaires dans le respect des règles de distanciation physique (4 m² par enfant, un mètre minimum entre les personnes, 15 enfants maximum par classe, circulation sans croisement) et des mesures sanitaires (lavage et désinfection des locaux, du mobilier, du matériel, des sanitaires selon les intervalles définis dans le protocole sanitaire de l'Éducation nationale, gel hydro-alcoolique, savon de Marseille à disposition...).

Cette organisation très encadrée a été réalisée en étroite collaboration par les équipes enseignantes et la collectivité. Les écoles, les espaces périscolaires, le centre de loisirs ont été désinfectés par une entreprise spécialisée les trois jours précédents la reprise.

Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants en maternelle et élémentaire. La commune met à la disposition des écoles des masques-visières pour les enfants en fonction de la décision de leurs parents.

L'aménagement spécifique des écoles en limite la capacité. Si l'augmentation du nombre d'élèves ne permettait plus de les accueillir simultanément, les effectifs seraient répartis sur deux jours d'école par semaine. La commune mettrait alors en place des modes de garde avec le centre de loisirs et ses équipes du service périscolaire. Afin de pouvoir organiser au mieux l'accueil des enfants, les familles doivent prévenir l'école au moins 48 heures avant la reprise de leur enfant.

CANTINES, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire et le service de restauration, qui dépendent directement de la commune, sont assurés dans le respect des règles en vigueur durant cette période de crise sanitaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'ensemble des circuits de transports scolaires sur le territoire communal (439, 624, 328, 438, 352) fonctionne aux horaires habituels. La Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place avec les sociétés de transport, les moyens nécessaires pour garantir le respect des consignes sanitaires dans les cars (distanciation physique, masques pour les adultes, désinfection quotidienne des cars, supports pédagogique reprenant les gestes barrières).

COLLÈGE

Le département de l'Yonne étant en zone rouge (comme l'ensemble de la Région Bourgogne Franche-Comté), les collèges, dont celui de Charny Orée de Puisaye, n'ont pas rouvert lundi 18 mai 2020. Le maintien de la fermeture des collèges est l'une des restrictions (avec l'interdiction de l'accès aux parcs et jardins publics) imposées aux départements en zone rouge.

MARCHÉS

Le marché du dimanche a rouvert depuis dimanche 17 mai 2020. Il est limité aux produits alimentaires, avec une priorité aux producteurs locaux. En effet, les consignes de distanciation entre les

étals (3 mètres de part et d'autres) et de circulation des piétons sans croisement et en sens unique limitent fortement le nombre d'emplacements disponibles.

Il se tient sur la portion de la Grande rue comprise entre la rue Ste-Anne et la rue des écoles, ainsi que dans les rues autour de la halle. Un circuit piéton pour les visiteurs est organisé en sens unique avec une entrée et une sortie. Du gel hydro-alcoolique est appliqué sur les mains des visiteurs. Au minimum 4 élus, officiers de police judiciaire, ainsi que le policier municipal assurent la bonne organisation du marché et le respect des consignes sanitaires. Le marché est ouvert de 8 h 30 à 12 h 30.

Le marché du mardi reprendra à compter du 26 mai 2020. Traditionnellement moins important, il se limitera aux rues autour de la halle. Un sens de circulation des piétons sans possibilité de croisement est également défini.

MASQUES

La commune de Charny Orée de Puisaye a commencé la distribution de masques en tissu aux personnes vulnérables et aux habitants de plus de 75 ans par le biais des maires délégués dans chacun des villages.

Ces masques sont réalisés, depuis le début de la crise sanitaire, par des couturières bénévoles à qui la commune fournit la matière première. A ce jour, près de 850 masques ont été cousus et la municipalité remercie chaleureusement les personnes bénévoles ayant participé à cette action solidaire ainsi que toutes les personnes qui, de manière spontanée et individuelle, ont fait et distribué des masques.

Outre les personnes âgées et vulnérables, la commune a prévu de remettre à chaque administré des masques grand public manufacturés lavables. Pour cela, deux commandes de 5000 masques ont été passées dès le début de la crise. Malheureusement, la demande étant très forte, la production suit difficilement. La livraison des commandes a été plusieurs fois repoussée et nous ne pouvons pas à ce jour donner une date précise.

Dès réception de ces masques grand public, la municipalité organisera leur distribution toujours par le biais des maires délégués des villages en se basant sur la liste électorale.

La population en sera informée par les différents moyens de communication à notre disposition (site internet, page Facebook, panneau lumineux, application mobile PanneauPocket, par voie de presse, etc.).

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Depuis le 11 mai 2020, début de la période de déconfinement progressive en France, les déplacements en dehors de son département de domicile et à plus de 100 km de son domicile ne nécessitent plus d'attestation de déplacement dérogatoire.

En revanche, les déplacements de plus de 100 km en dehors de son département sont limités à certaines exceptions (motifs familiaux impérieux, trajets professionnels, déplacements pour consultation de santé et soins spécialisés, convocation de l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire...) et nécessitent une attestation.

Vous pouvez télécharger cette attestation de déplacement dérogatoire aux formats PDF, texte et numérique sur le site du Gouvernement : <https://www.interieur.gouv.fr/>

La commune peut imprimer à la demande des attestations vierges pour ses administrés.

Le déconfinement progressif est une étape cruciale dans la lutte contre l'épidémie. La prudence reste de mise, je compte sur vous pour respecter scrupuleusement les consignes sanitaires et ainsi éviter une deuxième vague de contamination. Ne nous relâchons pas pour le bien de tous.

Le Maire,
M. Michel Courtois

*Édition : Commune de Charny Orée de Puisaye - Mai 2020 ;
Impression : Imprimerie Barré 89100 Collemiers ; Tirage : 3700 exemplaires.*

Ne pas jeter sur la voie publique